



BILAN COMMISSION « DROIT A L'ÉNERGIE »

Un Observatoire national de la précarité énergétique a été créé en mars 2011. Dans le cadre du travail de l'ONPE, l'Observatoire National de la Précarité Énergétique contribue à l'observation du phénomène de précarité sociale sous l'angle de l'accès à l'énergie. Beaucoup d'éléments existent sur le site Internet. La commission a opéré une veille attentive sur les travaux de cet organisme. Nous avons participé au premier colloque en septembre 2014 et participerons à celui de novembre 2016.

Concernant l'outil PrécarITER existant au sein d'ENEDIS (ex ERDF) qui traite de la question de la pauvreté et du reste à vivre, nous n'avons pas réussi à en obtenir une présentation auprès des camarades du CCE d'ERDF.

Nous avons réussi à tisser des liens avec Indecosa CGT. Plusieurs communiqués ou tracts ont été fait en commun. Participation de la FNME au colloque du 22 septembre à Tours.

Début et fin de trêve hivernale ont donné lieu à des communiqués de presse.

Plusieurs articles dans Energies syndicales et Options sur la précarité énergétique.

La commission a produit une note sur les conséquences de la loi de transition énergétique sur la précarité énergétique.

La fiche revendicative « droit à l'énergie » n'a pas été retenue dans le cadre de la préparation du 51^{ème} congrès. Pour autant, nous avons obtenu qu'elle fasse l'objet d'une validation dans les instances décisionnelles de la confédération. Le droit à l'énergie a été affirmé dans le préambule du document d'orientation de la CGT.

Les associations « droit à l'énergie » ainsi que certains syndicats ont adhéré à l'ONG Droit à l'Energie SOS Futur.

La commission s'est impliquée dans la préparation de l'action CGT à la Conférence Climat. Un 4 pages a été réalisé dans ce cadre.

Avant le congrès de la FNME-CGT, le Groupe de travail « précarité énergétique » a produit un document de travail faisant état de la situation dans le monde, en Europe et en France de la précarité énergétique. C'est un document évolutif en fonction des éléments nouveaux dont nous aurons connaissance. Les syndicats ont déjà pu en prendre connaissance dans un communiqué précédent (communiqué de presse N° 14-04 du 17/02/2014). Il convient de l'actualiser en fonction des évolutions de l'actualité sur le sujet. Il pourrait devenir le document de référence de la FNME-CGT.

Le groupe de travail s'est également adressé via les UL et les UD aux différents Conseils municipaux et Conseils Généraux pour alerter une nouvelle fois, les élus sur la précarité énergétique qui va grandissante et de la reprise des coupures après la trêve en leur demandant de se prononcer sur des arrêtés anti-coupures, mais pas seulement. Nous n'avons malheureusement pas beaucoup de retours à ce jour.

Le groupe de travail a œuvré pour que soit votée dans chaque Comité d'Établissements d'ERDF/GRDF une résolution demandant un certain nombre d'éléments. Cela va de l'organisation du travail jusqu'à la volumétrie des coupures pour impayés par commune. Malheureusement, pas de retours à ce jour.

D'autre part, dans le cadre de la loi « Brottes » qui fait obligation aux fournisseurs d'électricité, de gaz naturel ou de chaleur de transmettre à la Commission de régulation de l'énergie et au médiateur national de l'énergie, selon des modalités définies par voie réglementaire (*2014-274 du 27 février 2014*), des informations sur les interruptions de fourniture ou les réductions de puissance auxquelles ils procèdent. Nous avons demandé par le

vote d'une résolution (unanime) dans les CCE d'EDF et GDF Suez d'avoir connaissance des éléments qui sont transmis.

La commission a organisé une rencontre avec les syndiqués des pôles solidarité d'EDF et ENGIE en lien avec le secteur commerce et les syndicats territoriaux concernés. Avec Indecosa CGT et Evelyne ROSSIGNOL (FD CGT des services publics et Robert Bareille (UNCASS). Un tract en direction de la population a été produit sur la mise en œuvre du chèque énergie.

Participation au colloque de l'ONG droit à l'énergie en octobre 2015.

Rencontre du médiateur nationale de l'énergie pour échanger sur le chèque énergie.
